

ABONNEMENT

SAUMUR	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
POSTE	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE. LITTÉRATURE. SCIENCES. INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf résiliation dans ce dernier cas. Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 15 OCTOBRE

COMMISSION DU BUDGET

Enfin ! M. Rouvier va pouvoir équilibrer son budget.

Il prétend qu'il lui manque seulement une dizaine de millions.

Il les demandera aux malades.

Les malades, voilà la matière imposable.

En effet, ce sont les produits pharmaceutiques qui seront frappés, paraît-il, de nouvelles taxes.

Voici, du reste, le compte rendu de la Commission du budget :

« M. Rouvier s'est présenté hier devant la Commission du budget qui a entendu ses explications.

« Il expose que les insuffisances budgétaires s'élevaient, à la suite des votes antérieurs de la Chambre, à 49,692,541 francs. Le rapport de M. Burdeau fait espérer un excédent de recettes.

« Il résulte donc, malgré cette défalcation, que l'insuffisance ressortira à 48,926,476 fr.

« Pour y faire face, le ministre propose de faire état des droits de douane sur les mélasse et les riz, pour une somme d'un peu plus de 6 millions.

« Par suite du non paiement d'intérêts de l'emprunt qui devait être voté dans le courant de la dernière session, une somme de 5 millions reste disponible.

« Il y a encore lieu de trouver 8 millions. Le ministre annonce qu'il proposera, dès la rentrée, un projet de loi spécial, frappant d'un impôt les produits pharmaceutiques et de toilette, dits *spécialités*, tels que pastilles Gérardel, goudron Guyot, eau de Botot, etc.

« La taxe serait perçue au moyen d'un timbre variant de 10 à 30 centimes pour l'intérieur et de 2 à 4 centimes pour l'exportation.

« Les contrefaçons d'eaux minérales seraient également taxées, mais non les eaux naturelles. M. Rouvier ajoute qu'il se servira, dans ce projet dont il annonce le dépôt, de la définition de l'Académie de médecine pour les *spécialités*.

« La taxe qu'il propose d'établir, dit-il, existe déjà en Angleterre pour les médicaments brevetés.

« Au total, avec les trois modes que propose le ministre, on obtiendra 23 millions, soit 4 millions d'excédent.

« Après un échange d'observations avec le président de la Commission, il est convenu qu'on demandera à la Chambre de mettre à son ordre du jour de jeudi 23 octobre l'ouverture de la discussion du budget, afin de donner le temps matériel d'imprimer et distribuer les rapports supplémentaires.

« Finalement, le ministre constate qu'avec ses propositions, non seulement le budget sera en équilibre, mais qu'il y aura un excédent de recettes de 4 millions qui permettra au besoin d'accueillir de nouvelles demandes de crédits.

« Répondant à une question de M. Burdeau, rapporteur général, demandant si l'on a renoncé à rechercher des économies nouvelles, M. Rouvier répond que ses collègues n'ont pas

crû, après les économies déjà réalisées, faire de nouvelles réductions.

« En réponse à une dernière question de M. Labrousse, le ministre a déclaré que l'eau de seltz ne saurait être considérée comme eau minérale artificielle et, par suite, ne sera pas frappée de la taxe proposée.

« Le ministre s'est retiré à trois heures et demie. »

A MONSIEUR ROUVIER

MINISTRE DES FINANCES

Monsieur le ministre,

Voilà huit jours, huit grands jours, qu'un journaliste républicain, conseiller municipal républicain de Paris, et républicain, ne l'oubliez pas, d'un républicanisme que vous ne sauriez suspecter, puisqu'il vous a défendu et soutenu pendant longtemps, voilà huit jours que ce journaliste vous traîne sur la claie et vous accuse de vous servir de votre haute position pour tripoter à la Bourse, avec l'argent du public, avec les fonds de l'État.

Voilà huit jours qu'on ose affirmer que vous vous dissimulez derrière des « banquiers paravents » et derrière des agents en Bourse, pour faire la hausse et la baisse à votre profit.

On aurait pu croire qu'à cette imputation infamante, vous répondriez par une citation en Cour d'assises, sommant votre accusateur d'établir s'il vous a, ou non calomnié.

Mais il paraît qu'un tel débat vous gêne, puisque vous n'avez pas eu encore le courage de l'aborder.

Et le public, le gros public, dont je fais partie, se demande s'il a pour ministre des finances un pirate, un flibustier, un voleur ?

Car vous seriez tout cela, Monsieur, et plus que tout cela, dans le cas où vous persisteriez à vous réfugier dans un silence qui serait un aveu.

Ce n'est ni l'audace, ni le cynisme qui vous manquent, pourtant !

Je vous crois même courageux au besoin, quand il s'agit de défendre vos intérêts menacés.

Qu'attendez-vous donc pour vous disculper, pour vous laver, pour confondre celui qui s'efforce de vous déshonorer, et qui, avec votre déshonneur, éclabousserait et le gouvernement tout entier et la République ?

Quand il s'agissait de poursuivre le malheureux et imbécile Numa Gilly, qui avait attaqué des collègues, sans preuves matérielles et sur de simples données morales, le papier timbré fonctionna sur toute la ligne, et Gilly fut réduit à demander grâce.

Serait-ce que, cette fois-ci, la chose est plus sérieuse et que les preuves abondent ?

Votre attitude indiquera l'opinion qu'on doit avoir de vous.

Et je serais ravi, je vous l'avoue, qu'il me fut donné de voir la République confier les finances du pays à un monsieur qui ne déparerait pas la collection bariolée du baigne.

Après Suger, après Sully, après Colbert, ce serait roide d'avoir Cartouche !

D'autre part, votre accusateur, s'il dit faux, s'il s'avance sans preuves ni documents, mérite

assurément toutes les sévérités de la loi, pour s'être permis de stimuler si fortement la tendance qu'on pouvait avoir déjà, à vous soupçonner de manquer parfois de scrupules !

Mais quant à continuer de vous taire, et de vous faire couvrir par de petites notes que distribue l'officieuse *Agence Havas*, n'y comptez pas, cela devient impossible, Monsieur le ministre !

Il faut agir ! il faut nier, et tout de suite !

N'est-ce pas déjà prodigieux qu'après avoir échappé miraculeusement et uniquement « faute de preuves suffisantes », à l'effrayante accusation portée jadis contre vous, vous ayez pu être ministre et président du Conseil ?

Il n'y a qu'en République que l'on puisse contempler de pareilles bravades.

Et, une accusation aidant l'autre, risquant de la compléter, si vous vous taisez, vous êtes perdu.

Car il faut être haut, très haut dans l'estime publique, pour opposer simplement le dédain, comme une digue suffisante à la calomnie et aux débordements de l'injure.

Peut-être n'êtes-vous pas en posture de pouvoir le faire avec l'autorité nécessaire.

Aujourd'hui et malgré vos tergiversations, nous pouvons encore vous croire innocent, injustement, fausement accusé.

Il serait, en effet, prodigieux d'imaginer un ministre des Finances spéculant sur les fonds publics, avec l'argent de l'État !

Moi, je n'y crois pas, car ce serait épouvantable et la dernière condamnation du régime actuel.

Wilson serait dépassé.

Eh bien ! est-ce une nouvelle affaire Wilson, plus grave, plus douloureuse encore pour le pays, qui se lève à l'horizon de boue, qui semble être celui de la République ?

A vous de le dire. A vous de le faire savoir.

L'opinion publique attend, Monsieur !
PAUL DE CASSAGNAC.

Abstention étrange

M. Laurent vient d'être assigné devant la police correctionnelle pour avoir publié, dans un journal dont il est gérant, l'acte d'accusation de l'affaire Eyraud, avant que cet acte ait reçu la publicité de l'audience. L'infraction à la loi est incontestable et le parquet ne saurait être blâmé de veiller avec vigilance à l'application de la loi.

Seulement, il est assez remarquable que sa vigilance n'ait été, lorsqu'il s'agit de M. Laurent, éveillée que sur ce point spécial. Depuis une quinzaine de jours, ce même journaliste porte avec insistance, contre le ministre des finances, les accusations de la nature la plus grave. Le fait, qu'au dire de M. Rouvier, ces accusations sont d'abominables calomnies, n'en atténue pas le scandale, au contraire. On voudra bien remarquer qu'il s'agit d'un ministre et ce, à la veille de la discussion du budget, alors que le ministre des finances doit avoir autant d'autorité morale que possible.

Cependant M. Rouvier ne poursuit pas son accusateur, qui, du reste, l'a défié de le faire. Et voilà que le parquet fait preuve de la même

indifférence. La publication anticipée d'un acte d'accusation est punie parce que, dit-on, elle peut porter atteinte aux droits de l'accusé. Le parquet jugerait-il qu'il est plus intolérable de voir un accusé indirectement diffamé que le ministre des finances ?

Le Comte de Paris aux États-Unis

Richmond, 14 octobre.

Le Comte de Paris a visité hier les champs de bataille qui entourent notre ville. Il était accompagné d'anciens officiers de l'armée du Sud.

Le soir, M. Lec, chef d'état-major, fils du général qui commandait l'armée du Sud pendant la guerre de sécession, a donné une grande soirée en l'honneur du Prince.

D'autre part, le *New-York Herald* a reçu le télégramme suivant :

« Un meeting a été tenu, aujourd'hui, à Montréal, présidé par le maire de la ville, afin de délibérer sur la réception officielle que l'on entendait faire à Monseigneur le Comte de Paris.

« La formation d'un comité, dont le maire aura la présidence, a été décidée, malgré l'opposition du poète Frechette. »

Les journaux américains, parvenus hier, sont pleins de détails sur la réception enthousiaste faite au Comte de Paris à son arrivée sur le sol américain.

Un grand nombre de généraux, anciens compagnons d'armes du Prince dans la guerre de sécession, l'attendaient dans le port de New-York et ont salué son arrivée par des vivats.

Le directeur de la douane Erhardt, qui avait été chargé par le Président des États-Unis d'aller à la rencontre de M^{gr} le Comte de Paris, s'adressa au Prince en ces termes :

« Monseigneur, j'ai reçu du Président des États-Unis et du gouvernement de Washington, l'ordre de venir vous souhaiter la bienvenue et de veiller à ce que toutes les facilités possibles vous soient données pour votre voyage. »

Le *New-York Herald* du 4 octobre, orné des portraits du Comte de Paris et du duc d'Orléans, est plein de souvenirs de la part prise par le Comte de Paris à la guerre de sécession.

Malgré les nombreuses invitations que reçoit Monseigneur le Comte de Paris en Amérique, et dont il est obligé de décliner une grande partie, le jour de son départ pour l'Europe, depuis longtemps fixé, ne sera pas changé.

Le Prince partira les 1^{er} novembre de New-York et arrivera par conséquent en Angleterre le 8 ou le 9 novembre.

Un rédacteur du *New-York Herald* a eu l'honneur d'être reçu jeudi à Richmond par Monseigneur le Comte de Paris. Il a télégraphié à son journal les points principaux abordés dans l'entretien. Nous signalons particulièrement à l'attention le passage suivant :

« Monseigneur le Comte de Paris m'autorise à démentir que les affaires politiques portugaises soient dans un tel chaos que Madame la Com-

tesse de Paris ait télégraphié à la reine Amélie de quitter immédiatement Lisbonne.

» Cette nouvelle, nous a dit le Prince, indigné, est une manœuvre de ceux qui voudraient voir s'effondrer les fonds portugais. J'en connais la source et je la méprise.

» Madame la Comtesse de Paris ne m'a envoyé aucune dépêche sur le Portugal, et je n'ai nullement l'intention d'abrèger mon séjour en Amérique. Au contraire, si je n'étais retenu par d'autres engagements, je voudrais retarder mon retour, pour admirer, autant que je pourrais, ce grand foyer de progrès et de civilisation, et pour prouver ainsi ma reconnaissance des témoignages de sympathie qui m'ont été prodigués dans le nord et dans le sud.

» Je prie le *New-York Herald* de donner la plus grande publicité à ma déclaration. »

LE VRAI RICHE

M. Jules Simon définit ainsi la richesse dans le petit article que, chaque jour, il fait paraître dans le *Temps* :

« Que faut-il avoir pour être riche ? Cent mille francs ? Un million ? Un milliard ? Chacun répondra suivant la pesanteur de son sac. Pour quelqu'un qui n'a rien, le possesseur d'un capital de trente mille francs est un riche. »

» Je propose une définition toute différente. Être riche, c'est avoir un revenu supérieur à sa dépense. Mon revenu actuel n'est que de 4,200 francs, mais ma dépense n'en dépasse pas 4,000. Je suis donc riche. Au contraire, j'ai un beau million de rentes, mais je dépense annuellement 1 million 200,000 francs. Je suis pauvre.

» Quel est celui de nous qui n'a pas connu des millionnaires pauvres ? J'ai eu un ami qui était la terreur des hommes, qui avait hérité d'une fortune et qui l'avait doublée par son industrie, qui savait gagner par conséquent, mais qui savait encore mieux dépenser, ou qui plutôt savait donner, car l'argent qui lui passait entre les doigts servait à toutes de bonnes œuvres. Il était toujours aux expédients. Un jour est venu où il s'est cru définitivement ruiné ; le chagrin l'a pris, et il en est mort. La liquidation a montré que son actif emportait de 4,500,000 francs sur son passif. Et je vous demande à présent : Était-il riche ? Était-il pauvre ? La réponse pour moi n'est pas douteuse. Il était pauvre. Il est littéralement mort de misère.

» Voici un exemple tout opposé : M. B. D... était un philosophe qui serait allé très haut sans sa mort prématurée. C'était aussi un écrivain très remarquable. Il n'avait rien. Il lui fallait vivre. On ne vit pas avec des livres de philosophie et il n'était pas homme à écrire autre

chose. Il trouva une place de sacristain dans une chapelle. Il ne figurait pas dans les cérémonies du culte ; il était seulement chargé de plier les aubes et les surplis, et de tenir en ordre le mobilier de la sacristie. Il gagnait 60 fr. par mois à ce métier. Cousin lui offrit de le faire inspecteur de l'Académie de Paris. Il répondit : Ou inspecteur général, ou rien du tout. Il n'eut rien du tout. Il vivait avec 720 fr. par an ; mais il était riche puisqu'il en refusait six mille. »

ONZE SUICIDES !

Les onze suicides de la journée ! C'est à un journal boulevardier que nous empruntons ce chiffre tristement significatif. A Paris, dans la seule journée d'avant-hier, on a relevé, en effet, onze suicides, et encore n'est-il pas certain qu'il n'en ait pas échappé. Cherchant à se rassurer, ce journal ajoute que c'est en automne et au printemps que les suicides se multiplient. Ce chiffre n'est pas moins effrayant.

Une feuille radicale signalant les dangers de cette multiplication des suicides, constate que le suicide s'est « démocratisé » et demande qu'on prenne des mesures contre une semblable situation. Mais quelles mesures prendre ? C'est ici, comme le dit fort bien l'*Univers*, que la sagesse républicaine se trouve à court. Vous aurez beau reprendre les déclamations de J.-J. Rousseau, qui, du reste, a fini par se suicider, vous ne persuaderez pas au malheureux, au désespéré, voire au simple blasé, qu'il se doit et doit à la société de ne pas se tuer. Contre la manie du suicide, il n'y a qu'un remède : la foi.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 14 octobre 1890.

Le marché est lourd et les réalisations se poursuivent sur le 3 0/0 qui termine à 93.37. Le 4 1/2 0/0 reste à 106.40.

La faiblesse de nos rentes réagit sur l'ensemble de la cote. On signale toutefois un bon courant de demandes sur le groupe des valeurs du Crédit Foncier. L'action se négocie à 4,282. Les obligations foncières et communales continuent à être recherchées de leur clientèle spéciale.

La Banque de Paris s'inscrit à 847. Les nouveaux billets hypothécaires 3 0/0 de l'île de Cuba ont des demandes en coulisse entre 468.25 et 469.50, soit 4.25 et 2.50 de prime. Rappelons que l'émission sera close le 15 courant.

On traite la Banque d'Escompte à 540 ; le Crédit Lyonnais à 772 ; la Société Générale à 500 ; le Crédit Mobilier à 437 ; la Société de Dépôts et Comptes Courants à 603.

L'épargne apprécie avec une faveur marquée l'action de la mine d'argent Silver Glance. Moyennant une mise de fonds minime on peut, avec ces titres, réaliser dès la première année un bénéfice considérable, évalué à 120 0/0, aussi les souscriptions affluent à la Banque de l'Ouest, place du Havre, qui délivre au prix de 25 francs des actions entièrement libérées.

On recherche de 291 à 292 l'obligation des

Chemins de fer de Porto-Rico, prix qui fait ressortir le placement à plus de 5 0/0.

L'obligation de la Société Universelle des Alcools et Liqueurs purs est demandée avec 1.75 et 2 fr. de prime. On sait que cette Société est concessionnaire des procédés Bang et Ruffin.

Les Chemins Economiques restent à 418.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

A la demande du général Loizillon, commandant du 1^{er} corps d'armée, chargé, en 1890, de l'inspection générale de l'École d'application de cavalerie, différents changements seront prononcés par le ministre de la guerre dans le personnel détaché à Saumur.

LA CLASSE 1889

Le ministre de la guerre signera, dans le courant de la semaine, l'arrêt de répartition du contingent de la classe de 1889, qui sera suivi du décret conforme.

Les commandants de recrutement établiront aussitôt les ordres d'appels échelonnés selon la proximité des subdivisions affectées à chaque région de conscription.

ENGAGÉS CONDITIONNELS

Le ministre de la guerre a décidé, le 12 octobre 1890, que les jeunes gens ayant obtenu au moins seize cent quatre-vingts points aux examens seront seuls admis au bénéfice de l'assimilation aux engagés conditionnels au titre de l'article 54 de la loi du 27 juillet 1872.

PRÉDICTIONS MÉTÉOROLOGIQUES

Voici les nouvelles prédictions que M. l'abbé Fortin vient d'adresser à l'Académie des Sciences :

« ... Le 18, il y aura, jour du passage au centre, un mouvement faiblement orageux, plutôt un peu de pluie simplement, sans importance ni durée ; le beau temps reprendra aussitôt ; d'ici là le vent va se porter au sud et la chaleur augmenter.

» Or, le mois passé, la date correspondante au mois actuel, il n'y avait sur le même méridien solaire que des taches du sud ; notamment le lundi 16 septembre, il n'y avait que deux petites taches qui avaient fait leur entrée le 15, date précise, mathématique de l'apparition actuelle.

» L'observation de ce jour confirme donc le contenu de ma lettre de lundi dernier 5 octobre ; c'est-à-dire certifie le retour rétrograde et rapide des taches et de la photosphère vers le nord ; et, par déduction, nous sommes amenés à conclure le rapprochement vers nous du pôle sud, ce qui explique la cause de la cha-

leur d'été que nous éprouvons au soleil en ce moment.

» J'avais primitivement, dès le 7 septembre, annoncé cette période de douceur printanière comme devant avoir lieu ce mois-ci. Elle durera encore le mois prochain.

» Agrérez, messieurs, etc.

» A. FORTIN. »

LA COMPAGNIE D'ORLÉANS

Il ressort d'une statistique parue au *Journal Officiel* que, pendant le premier semestre 1889, la Compagnie d'Orléans a fait des recettes s'élevant à la somme de 74,609,254 francs, et que, pendant la période correspondante de 1890, les recettes de la Compagnie ont atteint 76,626,606 fr., d'où une différence de 2 millions 16,752 fr. en plus pour 1890.

LA GARE D'ORLÉANS, A TOURS.

On nous assure, dit la *Touraine*, que prochainement l'administration du chemin de fer d'Orléans va se trouver dans la nécessité d'agrandir la gare de Tours. Le trafic va, en effet, toujours en augmentant et la nécessité de cet agrandissement se fait vivement sentir. Pour donner idée de cette augmentation de trafic, il nous suffira de dire que le nombre des voyageurs transportés a été de 30 0/0 supérieur dans les huit premiers mois de 1890 à la période correspondante de 1888. Nous ne nous occupons pas, bien entendu, de l'année 1889, qui a été l'objet d'un trafic exceptionnel, en raison de l'Exposition universelle de Paris.

NOMINATION. — Par décret de M. le Président de la République, en date du 28 août 1890, M. Louis-Jules Berthé, ancien principal clerc de M^{rs} Fouchard et Blanchard, notaires au Mans, a été nommé notaire à Saint-Mathurin (Maine-et-Loire), en remplacement et sur la présentation de M^e Bouché, démissionnaire en sa faveur ; et il a prêté serment en cette qualité devant le Tribunal civil d'Angers, à l'audience du 6 septembre 1890.

NOMINATION. — Par décret de M. le Président de la République, M. G. Chérière, ancien premier clerc de M^e Mahot-Delaquerantonnais, notaire à Blois, a été nommé notaire à la résidence d'Angers, en remplacement de M^e Gasnier, démissionnaire en sa faveur, et en cette qualité il a prêté serment devant le Tribunal civil d'Angers, à l'audience du 11 octobre.

NOS ÉCOLES

Nous croyons devoir appeler l'attention de qui de droit sur un fait que nous considérons comme préjudiciable à la santé des enfants fréquentant nos écoles de campagne. Nous voici à l'entrée de l'hiver, et le moment est venu de ne pas différer pour le signaler :

car la vieille femme n'aurait osé troubler ces silences méditatifs du jeune homme. Au dehors, la grande voix chantait sans qu'aucune rumeur indiscrete vint altérer son harmonie. Ici, ce n'étaient plus les bruits de la ville, ni même cette respiration sonore de la terre qui s'exhale dans les sommeils de la campagne. C'était l'anhélation formidable de l'abîme, laissant sourdre ses plaintes ou ses chants des profondeurs de son immensité.

Un soir, L'Olonois rompit avec ses habitudes de mutisme. Il regardait entre ses doigts sa nourrice, un peu appesantie par l'âge, tricotant machinalement, l'activité mécanique des phalanges soutenant peut-être la somnolence de l'intelligence.

Dans l'esprit de ce penseur qui ne trouvait plus à dépenser les trésors de tendresse de son cœur, cette vieille femme résignée prenait des proportions de sublimité qui lui faisaient perdre de vue ses propres renoncements.

On plut, Pierre était si bien fait au sacrifice, à l'abnégation de sa personnalité, qu'il n'avait plus de pitié que pour la souffrance d'autrui. Mariannik avait été plus encore sa mère que sa nourrice, et, à la clarté des ré-

MOEURS MARITIMES

PLOT ET JUSANT

PAR PIERRE MAEL.

Pierre, au sein de la solitude, n'était guère qu'un poète s'ignorant lui-même. Il retrouvait spontanément en lui le flux et le reflux de l'espace, les joyeuses éclaircies du firmament, les soudaines obscurités de l'orage. C'est par tout son être physique que l'homme communiait à la vie de l'univers. Sur cet atome perdu dans le calme ou dans la fureur des vagues, le jeune homme, volontairement reclus, participait des universelles passions de la nature. Mais, seul au sein du déchaînement ou de la langueur, il avait la conscience de ce rapport avec le monde ; seul aussi, il sentait en lui le pouvoir de s'en isoler.

Aussi, quel hymne étrange lui chantait ce concert de toutes choses ! Au fond, la matière inerte lui était supérieure, car ses colères et ses sourires n'avaient point pour fin d'apaiser une pensée sans cesse inquiète. Lui, Pierre, il

souffrait du doute de son âme ; il souffrait de ne plus se retrouver le maître de son énergie, et, à côté de ce sépulcre où dormait la sainte qui avait repoussé son amour, il avait la terreur d'aimer ailleurs, de suivre involontairement l'image qui, malgré la distance et les jours écoulés, venait encore caresser sa rêverie et charmer son regard errant.

Pourtant l'hiver ne le laissa guère chômer. Il ne se crut pas le droit de faillir au rôle qu'il s'était imposé. Puisqu'il ne vivait plus pour lui-même, il devait vivre pour les autres. Il y eut comme une complicité des frimas et de l'Océan pour lui rendre l'effort plus ardu, l'héroïsme plus dur. Un jour, la tempête mêla des tourbillons de neige à ses rafales ; un autre jour, ce fut la grêle sinistre qui crépita sur les voiles de l'embarcation. Dans son œuvre de bienfaiteur, Pierre put se dire qu'il n'avait d'autre second que lui-même. Lorsque, le visage rougi et gercé, les mains gourdes et épaissies par le froid, il eut à lutter contre la lame aigre et méchante, il éprouva parfois cet orgueil des grandes âmes que la souffrance dilate. Comme l'Oreste antique, il put se mesurer aux éléments, et se trouver lui, la victime, plus fort que l'univers victorieux.

Sombres jours ! La saison froide est longue sous nos latitudes, et si l'haleine du Gulf-Stream rend plus habitables les bords de la mer, elle ne leur ôte pas le terne voile des nuées. Pierre contemplant l'infini tout à son aise, il put écouter les rauques sifflements ou les gémissements d'âme en peine que le vent arrachait aux vapeurs striant la voûte. De l'archipel, la côte était un mirage. Quand la brume se déchirait, les roches de Granville semblaient plaquées ainsi que des découpures sur un horizon plat comme un mur, et la ligne des plages ne se distinguait de la jaune uniformité de la Manche que par l'invariable bordure d'écume qui la traçait.

Dans la petite maison, les soirées s'écoulaient funèbres et silencieuses. Dès que le repas avait pris fin, dès que les volets fermés interdisaient aux regards toute fuite sur les lugubres crépuscules de mer, sous la lueur de la lampe ramenée en cercle par l'abat-jour, Mariannik prenait ses aiguilles à tricoter ; Pierre, le coude sur la table, le menton dans sa main, s'absorbait en ces immobiles oublis qui sont le propre des veillées d'hiver. Le feu de souches qui flambait dans lâtre donnait seule la note gaie à ces tête-à-tête sans paroles,

Nous avons remarqué qu'à peu près partout, dans les écoles communales, on a jugé à propos de faire établir dans la cour, sous des appentis, il est vrai, mais qui ne les mettent à l'abri ni contre le froid, ni contre la neige, tout un système de porte-manteaux où les enfants doivent en arrivant suspendre leurs pardessus, etc., et c'est là qu'au sortir des classes surchauffées ils doivent les reprendre.

Ce sont alors de véritables manteaux de glace ou d'humidité qu'ils ont à endosser sans transition, et c'est miracle qu'un tel refroidissement aussi intense que subit ne cause pas pas plus de désordres dans leur santé, quelquefois délicate.

Nous répétons que ce fait n'est pas local, mais à peu près général, en sorte qu'il semble résulter d'un mot d'ordre.

Nous pensons que c'est plus qu'une faute qu'il convient de réparer au plus tôt.

Les pardessus des enfants doivent être, au contraire, tenus autant que possible à la température des appartements où se font les classes, de façon qu'en sortant les élèves puissent conserver et emporter avec eux, par les chemins, cette même chaleur à laquelle ils sont accoutumés pendant de longues heures. Ce n'est pas aux enfants à réchauffer leurs manteaux au détriment de leur propre chaleur, c'est aux manteaux à tenir chaudement les enfants.

L'instruction, c'est très bien; mais la santé, c'est aussi quelque chose. Que partout les parents protestent, et satisfaction leur sera vite donnée, à n'en pas douter.

NÉCROLOGIE. — On annonce la mort de M^{me} la marquise douairière de Castellane, décédée dans son domaine de Rochecotte, en Touraine.

Originaire de l'illustre famille de Talleyrand, propre sœur de Talleyrand et du duc de Dino, elle était la mère de M. le marquis de Castellane, ancien député du Cantal à l'Assemblée nationale.

Sa fille, la princesse Radziwill, fut la providence de nos soldats à Berlin pendant la guerre de 1870.

SOU LANGER. — La semaine dernière, le feu a pris dans une grange appartenant à M. Rouleau, Louis, propriétaire au village de la Marinière, à Soulangier.

La construction, le fourrage et une partie de la maison d'habitation ont été détruits. Pertes 1,500 francs.

CHATELLERAULT. — Le Congrès possibiliste de Châtellerault vient de se terminer très gaiement par un punch.

L'un a vivement attaqué M. Allemane et l'autre M. Joffrin, bien qu'il soit mort et enterré.

Celui-ci se déclare boulangiste. On le conspuait et il s'est tu.

Finalement, un petit homme jovial, nommé Gomichon, a demandé qu'on laissât de côté la politique pour chanter quelque chose de gai. Ce qui a été fait.

C'est aux cris et aux chants les plus variés que cette réunion a pris fin.

On est gai à Châtellerault.

Laïcisation

Nous ne saurions trop le répéter, les laïcisations d'écoles sont faites contre le vœu des populations, et la loi, si justement nommée « scélérate », viole les sentiments les plus intimes des pères de famille.

En voici une nouvelle preuve; elle nous est fournie par le *Journal de Rennes* :

« L'école des Frères de Cesson vient d'être laïcisée ainsi que six autres écoles du département, et pour éviter la concurrence de l'école libre, on a fait connaître la laïcisation quelques jours seulement avant la rentrée des classes.

» PAS UN SEUL ÉLÈVE NE S'EST PRÉSENTÉ.

» Les catholiques avaient pris leurs précautions et l'école libre a pu s'ouvrir le 7 octobre sous la direction de Deux Frères.

» Cette école a reçu dès le premier jour cent trente-deux élèves, c'est-à-dire tous les enfants de la commune sans exception.

» Et depuis trois semaines, les instituteurs laïques ouvrent inutilement leurs classes chaque matin; comme sœur Anne, ils ne voient rien venir. Ils en sont réduits à contempler les bancs et les tables et à se promener en bicyclette. »

Ce résultat, dit notre excellent confrère de Rennes, fait honneur aux habitants de Cesson. Il montre en même temps combien est odieuse une loi qui prétend imposer aux familles une éducation dont elles ne veulent pas; qui, en d'autres termes, a pour but de voler aux parents l'âme de leurs enfants.

L'EXPLOSION DE BOURGES

Samedi on a procédé à l'enlèvement des débris, accumulés par l'explosion.

Le travail, dit-on, a été long, car les dégâts sont considérables, et l'on a dû y procéder avec une grande précaution. Plusieurs murs, fortement endommagés, ont dû être abattus.

L'enquête continue. M. le général Mathieu, directeur de l'artillerie au ministère de la guerre, arrivé en toute hâte, a passé une partie de la journée de samedi sur les lieux.

On ignore encore les causes de l'accident, et probablement on ne le saura jamais, les quatre personnes qui, seules, pouvaient les faire connaître ayant disparu. Ce que l'on sait, c'est que quelques minutes avant l'explosion, les trois artificiers et le garde principal Thirion procédaient à une opération des plus dangereuses : le vissage des obus dans lesquels on venait de couler de la mélinite.

Les projectiles pesaient 400 kilos, mesuraient 90 centimètres de hauteur et 27 centimètres de diamètre. Il y en avait, paraît-il, une vingtaine, mais quatre seulement ont éclaté. Ceux qui sont demeurés intacts seront déchargés, conformément aux ordres du général Mathieu.

L'inhumation des victimes a eu lieu lundi à neuf heures du matin.

Les autorités civiles et militaires, les troupes en armes et la musique de l'École d'artillerie y assistaient, de même que la plupart des ouvriers des établissements.

Le directeur de l'École pyrotechnique, le préfet, le maire et le général commandant le 8^e corps ont prononcé des discours sur les tombes des victimes.

Des scènes déchirantes ont eu lieu sur la tombe du garde Thirion.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Mai-Octobre 1890

Billets d'aller et retour de famille pour les stations des Pyrénées et du golfe de Gascogne. — Tarif spécial A, n° 34 (Orléans).

Des billets d'aller et retour de famille, de 1^{re} et de 2^e classe, sont délivrés à toutes les stations du réseau d'Orléans avec facilité d'arrêt à tous les points du parcours :

Toute l'année, pour Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Pau, Saint-Jean-de-Luz et Salies-de-Béarn ;

Et du 1^{er} mai au 31 octobre, pour Alet, Argelès-Vieuzac, Ax, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Capvern, Coniza-Montazels, Hendaye, Laruns-Eaux-Bonnes, Oloron-Sainte-Marie, Pierrefitte-Nestalas, Saint-Girons, Salies-du-Salat et Ussat-les-Bains.

Avec les réductions suivantes, calculées sur les prix du Tarif légal d'après la distance parcourue, sous réserve que cette distance, aller et retour compris, sera d'au moins 500 kilomètres.

Pour une famille de 3 personnes, 25 0/0 ; de 4 personnes, 30 0/0 ; de 5 personnes, 35 0/0 ; de 6 personnes, 40 0/0.

Durée de validité : 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

La durée de validité des billets de famille peut être prolongée une ou deux fois de 30 jours, moyennant le paiement, pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 10 0/0 du prix du billet de famille.

— Papa, prête-moi ta médaille de conseiller municipal, disait l'autre jour le petit Paul à son père.

— Qu'en veux-tu faire, mon enfant ? — C'est pour embêter le pion et faire du boucan à l'école, sans qu'on me punisse.

Cazaban termine ainsi un récit de chasse : — Je tire, l'animal tombe ; mais ils n'est que blessé. Je le poursuis alors avec la ténacité d'un Indien et je l'achève à coups de crossel Or, il s'agissait... d'une allouette !

ELLES EXISTENT DEPUIS 40 ANS, et leur succès est toujours le même. Mainsat — (Creuse), le 28 juillet 1890. — J'ai eu à me louer de l'emploi de vos Pilules Suisses sur trois de mes malades atteints d'hémorroïdes et chez lesquels l'emploi des autres purgatifs et laxatifs ne donnait aucun résultat. Je vous autorise à en faire la publicité que vous voudrez. D^r CHAZEAUD.

flexions comparatives, il trouvait ses deuils à lui, les chagrins d'amour désespéré qu'il avait subis, bien inférieurs au deuil de cette mère dont la suprême consolation avait été ravie.

Il la considérait d'un regard attendri. Cette contemplation, à l'insu de celle qui en était l'objet, dura longtemps. La veuve, dont les doigts poursuivaient leur besogne pendant que le sommeil alourdissait enfin ses paupières, ne s'en apercevait point. Les plus cruelles douleurs se résolvent en ces sensations de meurtrissures confuses, qui, elles-mêmes, se forment sous la lassitude du corps. Mariannik avait le bénéfice de ces lassitudes bienfaisantes. Peut-être même d'heureux songes égayaient-ils ce repos de sens exténués.

De même que ce n'est point le bruit, mais le silence qui réveille les dormeurs, de même toute interruption dans le rayonnement du magnétisme qui va d'une âme à une autre âme provoque le rappel de celle-ci à la situation du moment. Ce fut pour ce motif que la mère de Jeanne Le Tianek s'arracha subitement au sommeil qui assoupissait ses facultés.

Elle se secoua et détourna la tête, en se frottant les yeux. Et ce coup d'œil lui montra Pierre, dont les prunelles profondes paraissaient épancher autour de lui une effluence de mélancolique tendresse.

Le jeune homme parla :

— Eh bien! mère, est-elle assez triste la vie que je te fais mener !

Un étonnement se lut sur les traits de la vieille femme.

— Que tu me fais mener?... N'est-ce pas plutôt toi, Pierre, qui mènes ici une existence d'ermite qui ne convient ni à ton nom, ni à ton rang, ni à ton âge? Pour moi, la vie est close. Je n'ai rien à attendre de l'avenir; j'ai vécu tout mon bonheur, et sans doute aussi toute ma souffrance. Je suis bien auprès de ce tombeau. Le mien s'ouvrira à côté, lorsqu'il plaira à Dieu, et je ne me plaindrai pas. Il m'a pris mon mari, mes enfants; il peut me reprendre moi-même quand il voudra.

— Tu as tort de parler ainsi. Il te reste encore un fils. Je devrais dire deux, puisque je suis là. Mais je ne veux pas parler de moi. Jean te reste.

Mariannik hocha la tête.

— Oui, oui, je sais, et tu as raison. Jean est un bon fils, un excellent fils. Il a fait pour moi tout ce qu'il pouvait faire. Il m'a donné plus de joies qu'une mère n'est en droit d'en

attendre. Mais, que veux-tu? Jean n'a pas besoin de moi. Il se suffit; il y a déjà longtemps qu'il se suffit ainsi. Et puis, s'il s'appelle Le Tianek, c'est un Le Tianek plus haut que moi. Son père était matelot, ses frères aussi. Lui, il est officier. C'est ton père qui a fait cela, Pierre, en le faisant élever. Des vieux Le Tianek bretons, il ne restera rien quand je serai morte. Jean est comme la pauvre petite. Tous les deux étaient pour ainsi dire d'une autre race. C'était trop de deux dans la même famille, sans doute. Voilà pourquoi Jeanne est partie. Elle a laissé tout le bonheur à son frère. Jean sera heureux; il sera riche. Quand je te le dis, Pierre, tu me peux croire: c'est fini des vieux Le Tianek.

Ces paroles, la vieille femme les prononça simplement, sans tristesse, avec cette douceur pénétrante que donne la résignation. A cette heure, en pareil lieu, elles revêtaient un caractère de solennelle grandeur, bien fait pour impressionner l'âme troublée de Pierre.

Au dehors, le vent se levait. On l'entendait courir sur la surface déjà agitée. Les grandes vagues se ruaient, selon leur habitude, à l'assaut de l'archipel. Par sa situation même, formant un angle à l'entrée de la Conchée, le

GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS

Jeudi 16 octobre, les Chevaliers du Pince-nez, comédie en 2 actes, de MM. E. Grangé, Deslandes et Thiboust.

Philémon et Baucis, opéra en 2 actes, de MM. Barbier et Carré, musique de Ch. Gounod.

Théâtre de Saumur

TOURNÉES ALBERT CHARTIER

JEUDI 16 Octobre 1890.

Avec les concours de M. MALARD, du Gymnase, M^{lle} CASTELLI, du Vaudeville, M^{lle} GÉNIN, du Palais-Royal, M. GILLES ROLLIN, des Variétés, M. BRELET, du Châtelet, M^{lle} SIMIANNE, de l'Ambigu, M. NÉCHAL, des Folies-Dramatiques.

Le plus grand succès actuel de Paris

Le Pompier de Justine

Comédie-Bouffe en 3 actes, de M. A. Valabrègue et G. Davril.

On commencera par MADAME A SES BREVETS comédie en 1 acte, de MM. Albin Valabrègue

Bureaux, 7 h. 1/2; rideau, 8 h.

GLYCÉRINE MINÉRALISÉE PARFUMÉE

Et Alcoolat composé

De A. RIVAUD

Chimiste breveté, à SAUMUR

Médaillé aux Expositions.



Cette glycérine se prépare en rouleaux pour bains, en flacons pour la toilette, elle prévient et guérit promptement les affections de la peau, qu'elle adoucit et parfume. Dartres, Eczéma, Démangeaisons.

Elle est précieuse pour les soins hygiéniques quotidiens et intimes.

L'ALCOOLAT composé perfectionné RIVAUD est spécialement recommandé contre le pityriasis (pellicules cause de la chute des cheveux); les effets obtenus sont très prompts et assurent une guérison complète et durable. Les médecins l'ordonnent journellement.

Lire la notice, envoyée franco sur demande. Dépôt général chez l'inventeur, à Saumur. Se trouve partout : pharmacies, bains, coiffeurs, etc., etc.

ACADÉMIE DE MÉDECINE DE PARIS

OREZZA

EAU MINÉRALE FERRUGINEUSE ACIDULE
La plus riche en fer et en acide carbonique
SOUVERAINES CONTRE :
GASTRALGIES, FIÈVRES, CHLOROSIS, ANÉMIE
et toutes les Maladies provenant de l'appauvrissement du sang. — Consulter MM. les Médecins.

ÉPICERIE CENTRALE

28, Rue Saint-Jean, Saumur

Malgré la hausse existant sur la bougie, nous vendons toujours

Bougies Arc-en-Ciel	le paquet	70
— Génie extra	—	85
— Double pression	—	95
Triple pression bougie Andrieux (article recommandé)	—	1.10

Par 5 kil. en sortie, remise des droits.

Huile épurée Carcel qualité extra, le kilogramme, 90 c.

Chandelle épurée perfectionnée, le paquet. 2 k. 430 1.95.

PAUL GODDET, propriétaire-gérant.

Grand-Bouf en recevait les premières atteintes. A mesure que l'obscurité se faisait plus dense, la fureur des eaux s'accroissait, comme si elle eût cherché dans la nuit un complice à ses méfaits.

Pierre était retombé dans son silence. Il avait un instant quitté sa chaise et parcouru la chambre à grands pas. Peut-être ce dialogue entre sa propre inquiétude et la résignation de la nourrice l'exaspérait-il en ces heures d'incertitude morale. Il voulut y faire diversion :

— Mauvaise nuit, mère! Que Dieu garde ceux qui traversent la Déroute!

— Mauvaise nuit! répondit-elle. La mer n'est pas seule à avoir de la tempête, mon fils Pierre.

Il la regarda, étonné.

Ces mots « mon fils Pierre » étaient généralement l'indice, les premiers termes d'un exorde. Mariannik devait avoir des choses graves à lui dire, pour qu'elle débutât ainsi

(A suivre.)

Dans un restaurant à vingt-deux sous : Un consommateur. — Garçon, combien de temps gardez-vous vos œufs?

Le garçon. — Jusqu'à ce qu'on les mange.

Étude de M^r JAUBERT, commis-saire-priseur à Saumur.

Vente de Meubles

Après décès

Le LUNDI 20 octobre 1890, et jours suivants, à 1 heure de l'après-midi, dans une maison sise à Saumur, rue du Pressoir-Saint-Antoine, n° 28, où est décédée M^{me} veuve MAUBERT,

Il sera vendu :

Ameublement de salon Louis XV et commode du même style, lit en fer, pendules, bibelots d'étagère, cache-pots, jardinières, cave à liqueurs, flambeaux, fauteuils, chaises, belle glace bisautée, glaces ordinaires, tapis, rideaux, tentures, carpettes, nattes, etc. ;
Tableaux à l'huile, gravures ;
Harmonium, nombreuses partitions d'opéras, environ trois cents morceaux de musique ;
Articles de literie, draps, nappes, serviettes, essuie-mains, robes, manteaux, pelisse, chapeaux, chemises, etc. ;

Fourneau en fonte, batterie de cuisine, vaisselle et verrerie ;
70 litres environ vin rouge ordinaire ;
100 bouteilles environ vin blanc des côtes ;
100 bouteilles environ vin rouge ordinaire ;
20 bouteilles environ de Bordeaux.

On paiera comptant, plus 10 0/0 pour les frais.

Le Commissaire-priseur, JAUBERT.

A VENDRE

La Maison de

TISSUS ET CONFECTIONS

De M. THÉAU-GIBIER
A Genes

Très bonne position.

A VENDRE FOIN première et deuxième qualité.

S'adresser à M. BOUVET-LADUBAY, à Saint-Florent. (394)

Étude de M^r DEGREZ, notaire à Saint-Clément-des-Lèves.

A LOUER

Pour entrer en jouissance au 1^{er} novembre 1890 ou au 1^{er} janvier 1891

UNE

JOLIE MAISON BOURGEOISE

Avec Servitudes et Jardin

Située au Pont-Fouchard, commune de Baigneux,

Actuellement occupée par M. Émile BEAUDOUIN.

Pour renseignements et traiter, s'adresser, soit à M. TAVEAU, expert à Baigneux, soit au notaire.

CLERC Un notaire de l'arrondissement de Saumur demande un **principal Clerc** capable. — S'adresser au journal. (704)

ON DEMANDE une **Apprentie couturière**. S'adresser au bureau du journal.

GUERISON
Certaine et radicale de toutes les Affections de la Peau : DARTRES, ECZÉMAS, ACNÉ, PSORIASIS, TRICHIE, TEIGNE, HERPES, LUPUS, etc.
Moyen de PLÂTES et UNGUENTS ARIQUEUX souverains contre toutes les Maladies de la Peau.
Le traitement ne dérange nullement du travail, il est à la portée des petites bourses, et dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible.
S'adresser à M. LEBLANC, Médecin-Spécialiste, Avenue des Halles, de l'Éclairage, 62, et Pharmacie MOG, 2, Rue Cassini, PARIS.
HOTEL, BANS TOUTES LES PHARMACIES.

PILULES BEECHAM

Célèbre Remède anglais contre les MALADIES du FOIE, de l'ESTOMAC et des NERFS : Accumulation de bile et de glaires, constipation, migraine, etc.
Les **PILULES BEECHAM** purifient le sang et en régularisent le cours : aussi sont-elles très recommandées aux Dames.

Préparées par THOMAS BEECHAM, à St-Helens (Angleterre).
Prix : 2 fr. et 4 fr. 50 avec instruction détaillée.
Les Dépôts sont pour la France et ses Colonies :
Pharmacie Anglaise des Champs-Élysées, 62, Avenue des Champs-Élysées, 62, et Pharmacie MOG, 2, Rue Cassini, PARIS.
HOTEL, BANS TOUTES LES PHARMACIES.

Dépôt à Saumur, pharmacie NORMANDINE. Petites Boîtes, 1 f. 50.

MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE

Maison G. FISCHER, fondée en 1846.
PLACE DE LA BILANGE, SAUMUR

PILLET-BERSOULLE, S^r

Accordeur-Égaliseur de la Maison PLEYEL, fournisseur de l'École de cavalerie.

Accords, Réparations, Échanges et Locations de Pianos.

La Maison est à même de fournir pendant tout le cours de l'année des pianos d'occasion de différents facteurs, à des prix exceptionnellement avantageux.

Grand choix de Pianos neufs, Harmoniums, Violons, Violoncelles, Instruments en cuivre et en bois, et Accessoires de musique de toutes sortes.

600 Partitions et choix considérable de morceaux à l'abonnement. Les soins extrêmement minutieux apportés dans tous les travaux de réparations, et les fournitures étant de 1^{re} qualité, nous ont déjà acquis une réputation incontestée dans la contrée.

La Maison ne garantit les accords que s'ils lui sont directement confiés.

AVIS

A l'occasion de la Toussaint

LA MAISON

MARTINEAU-DOC

41, RUE D'ORLÉANS

Saumur

Prévient sa nombreuse clientèle qu'elle vient de recevoir un grand assortiment de couronnes funéraires en tous genres, aux prix les plus réduits, et défiant toute concurrence.

ÉTALAGE TOUTS LES JOURS

UN MÉNAGE demande à se placer comme **éleveur de bétail** ou soins de basse-cour ; le mari connaissant la culture et le jardinage.

S'adresser au bureau du journal.

UN MÉNAGE demande une place, le mari comme **cocher** et la femme comme **cuisinière** ou **femme de chambre**, ou bien le mari se placera seul.

S'adresser au bureau du journal.

ÉPICERIE PARISIENNE

RUE D'ORLÉANS, 33, et RUE DACIER, 38

IMBERT ET FILS

Chocolat Menier, marqué 2 fr. le 1/2 kil. 1.65
— Poulain, — 2 fr. — 1.70
— du Planteur, — 2 fr. — 1.70
— C^o Coloniale, — 2 fr. 50 — 2.20
Collation des enfants, la boîte de 24 et 44 tablettes. 4.80
Chocolats et Cacaos Félix Potin. — Chocolats et Cacaos d'Aiguebelle.

CHOCOLATS IMBERT

N° 1, bonne qualité, 1/2 kil. 4.20 N° 4 — supérieur, — 4.80
N° 2, santé sarlin, — 4.50 N° 5 double vanille, — 2.10
N° 3 vanillé (recommandé) — 4.60 Remise de 5 0/0 par 5 kilos (sauf nos 1 et 2).

LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

SAUMUR

Prix Modérés

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

CHEMINS DE FER --- GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT

PARIS — SAUMUR — BORDEAUX

STATIONS	Mixte		Expr.		Omn.		Expr.		Omn.	
	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir
Paris			7 55	12 50	7 55	8 30	11 25			
Chartres	6 »		9 34	10 12	2 51	9 41	10 12	1 33		
Château-du-Loir	10 13		12 22	1 58	6 35	12 28	1 8	4 51		
Noyant-Méon	11 20		1 5	3 8	7 40	1 13		5 54		
Liniers-Bouton	11 29		»	3 17	7 49	»	»	6 4		
Vernantes	11 43		»	3 30	8 »	»	»	6 14		
Blou	11 54		»	3 41	8 10	»	»	6 24		
Vivv	12 2		»	3 49	8 17	»	»	6 31		
SAUMUR (Orl.)										
(arrivée)	12 15		1 38	4 2	8 29	1 48	2 22	6 42		
(départ)	12 23		1 44	4 11	8 34	1 54	2 28	6 53		
Nantilly (arrivée)	12 31		»	4 22	8 41	»	»	7		
SAUMUR (Etat)										
(arrivée)	12 41		»	4 34	8 51	»	»	7 11		
(départ)			8 31	10 37	»	»	»	6 50		
Nantilly (départ)	8 37	10 44	»	4 11	8 30	»	»	7 3		
Chacé-Varrains	3 47	10 52	»	4 23	8 43	»	»	7 9		
Brézé-Saint-Cyr	9 11	»	»	4 29	8 49	»	»	7 17		
Montreuil-Bellay	9 41	11 24	2 15	4 37	8 56	»	»	7 33		
Thouars	10 17	11 57	2 44	4 51	9 40	2 25	2 59	7 33		
Niort		3 58	4 30	5 51	9 40	2 52	3 28	8 14		
Saintes			6 24	8 42	»	4 40	5 20	11 40		
Bordeaux			9 52	4 18	»	9	11 13	4 54		

BORDEAUX — SAUMUR — PARIS

STATIONS	Mixte		Expr.		Omn.		Expr.		Omn.	
	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir
Bordeaux					5 40	8 20				3
Saintes					7 12	9 9			11 39	5 13
Niort	5 25		9 42	10 51		2 5	5 35	8 10	8 30	
Thouars	6 57	6 5	12 12	12 45	1 35	4 15	8 40	10 10	10 46	
Montreuil-Bellay	9 40	6 57	1 7	2 37	5 1	9	10 32	11 15		
Brézé-Saint-Cyr	9 59	7 18	»	2 51	5 16	9 41	»	»		
Chacé-Varrains	10 11	7 27	»	2 58	5 24	9 50	»	»		
Nantilly (arrivée)	10 16	7 32	»	3 3	5 29	9 55	»	»		
SAUMUR (Etat)										
(arrivée)	10 22	7 45	Mixte			3 13	5 42	10 3	»	»
(départ)		7 25	11 25	»	»	2 52	5 20	»	»	»
Nantilly (départ)		7 36	11 36	»	»	3 4	5 31	»	»	»
SAUMUR (Orl.)										
(arrivée)	7 47	11 44	1 34	3 12	5 39			10 59	11 46	
(départ)	7 57	11 54	1 39	3 16	5 43			11 7	11 53	
Vivv	8 14	12 10	»	3 28	5 57			»	»	
Blou	8 20	12 19	»	3 36	6 6			»	»	
Vernantes	8 33	12 33	»	3 47	6 19			»	»	
Liniers-Bouton	8 46	12 45	»	3 58	6 31			»	»	
Noyant-Méon	9 1	12 58	2 15	4 10	6 45			11 44		
Montreuil-Bellay	10 22	2 4	2 55	5 22	7 58			12 33	1 12	
Château-du-Loir			5 56	9 26	12 4			3 26	4 5	
Chartres			7 30	11 50	2 27			5 10	5 45	
Paris										

SAUMUR — PORT-BOULET — CHINON

STATIONS	Mixte		Omn.		Mixte	
	matin	soir	matin	soir	matin	soir
Saumur	7 52	11 16	4 31			
Port-Boulet	8 40	12 20	6 50			
Chinon	9 4	1	7 14			

SAUMUR — BOURGUEIL

STATIONS	Omn.		Omn.		Omn.	
	matin	soir	matin	soir	matin	soir
Saumur	7 52	11 16	4 31			
Port-Boulet	8 44	1 10	5 10			
Bourgueil	8 54	1 20	5 20			

POITIERS — MONTREUIL — DOUÉ — ANGERS

STATIONS	Mixte		Marc.		Omn.		Mixte	
	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir
Poitiers	6 5	6 45	12 53					
Moncontour	7 41	10 47	2 42					
Loudun	8 42	1 39	3 56					
Montreuil (ar.)	9 19	3 21	4 35					
(départ)	6 50	9 27	4 20	4 59	9 30			
le Vaudelnay	7 2	9 39	4 46	5 10	9 43			
Eaugé	7 14	9 51	5 30	5 21	9 56			
Doué	7 22	9 58	6 46	5 29	10 5			
Martigné	7 45	10 20	7 5	5 49	10 30			
Angers	9 12	11 45	10 7	7 12				

ANGERS — DOUÉ — MONTREUIL — POITIERS

STATIONS	Omn.		Mixte		Marc.		Omn.		Omn.	
	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir
Angers	4 40				7 30	11 48	6 30			
Martigné	6 1	8 26	11	1 12	8 4					
Doué	6 24	8 55	11 54	1 35	8 13					
Eaugé	6 32	9 5	12 16	1 44	8 28					
le Vaudelnay	6 39	9 13	12 34	1 51	8 37					
Montreuil (ar.)	6 48	9 26	12 51	2 1	8 54					
(départ)	7 38		1 26	2 21	9 17					
Loudun	8 24		4 14	3 10	10 14					
Moncontour	8 56		6 10	3 43	10 49					
Poitiers	10 33		10 40	5 22	12 17					

LIGNE D'ORLÉANS

NANTES — ANGERS — SAUMUR — TOURS — PARIS

STATIONS	Direct		Omn.		Expr.		Omn.		Expr.	
----------	--------	--	------	--	-------	--	------	--	-------	--